

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 216

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 49

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« a constitué »,

le mot :

« constitue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à remplacer « a constitué » par « constitue », de manière à bien mettre en évidence la nécessaire actualité de la menace à l'ordre public justifiant la mesure d'éloignement.